

SANTÉ FINANCIÈRE

RETRAITÉE À 55 OU À 65 ANS ?

Des outils pour mieux prévoir.

PAR Sylvain Chartier, M.Fisc., Pl.Fin.



Chantal a 40 ans et elle est en bonne santé... financière ! Évidemment, il est trop tôt pour envisager la retraite mais elle peut d'ores et déjà commencer à examiner différents scénarios. Prendre sa retraite à 55 ans ? Attendre à 65 ans ?

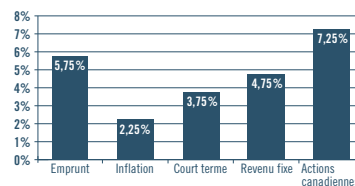
Répondre requiert des projections fondées sur des hypothèses.

Afin d'aider les conseillers financiers, l'Institut québécois de planification financière (IQPF) a émis des normes sur les taux de rendement des placements et l'espérance de vie des retraités. Ces normes sont en vigueur depuis le 17 février 2009. Elles sont utilisées sur une base volontaire. Il ne s'agit pas d'une loi mais plutôt d'une méthode de travail recommandée. Le planificateur qui l'utilise peut en faire mention dans son rapport.

TAUX DE RENDEMENT

L'hypothèse du taux de rendement est, dans la plupart des cas, la plus importante en matière d'analyse de revenu de retraite. Des hypothèses de rendements futurs trop élevés peuvent laisser entrevoir au client une situation globale trop optimiste, d'où le risque qu'il prenne une retraite hâtive ou qu'il adopte un train de vie trop élevé.

Les normes de l'IQPF ne constituent aucunement une prévision de rendement à court terme mais proposent plutôt un cadre de travail à long terme. Elles estiment les rendements par catégories de titres. Le tableau ci-contre montre ces rendements. Dans le cas des actions étrangères, il est permis d'ajouter jusqu'à 1 % pour atteindre un rendement maximal de 8,25 %.



Court terme	3,75%	5%	0,19%
Revenu fixe	4,75%	35%	1,66%
Actions canadiennes	7,25%	60%	4,35%
		Pondéré	6,20%
		Frais	1,50%
		Rendement net	4,70%
		Arrondi	4,75%

Il importe aussi de soustraire les frais de gestion de ces rendements et, finalement, de les arrondir au 0,25 % près.

Par exemple, une personne possédant surtout des fonds communs et ayant un profil de croissance modérée (60 % en actions et 40 % en revenus fixes et liquidités) devrait utiliser un rendement net de 4,75 %.

ESPÉRANCE DE VIE

Un autre volet traité dans les normes de l'IQPF est l'espérance de vie. Plusieurs conseillers utilisent toujours la même donnée. Sans égard au sexe, que le client ait 40 ou 80 ans, ils utilisent un âge fixe, par exemple 85 ans.

L'espérance de vie moyenne d'un homme est d'environ 76 ans et celle d'une femme, de 82 ans. Mais il s'agit de l'espérance de vie à la naissance et cette donnée n'est d'aucune utilité pour élaborer une analyse du revenu de retraite. En vieillissant, l'espérance de vie augmente. Ainsi, un homme de 85 ans n'a certainement pas une espérance de vie de 76 ans ! Elle est plutôt de 91 ans.

En utilisant les normes, Chantal a 20 % de chance d'être en vie en 2066. Elle aurait alors 97 ans. Il est donc imprudent de faire des analyses en supposant qu'elle mourra à 85 ou 90 ans. ■

Pour consulter ces normes, visitez [www.iqpf.org/userfiles/File/outils/normes-projection-2009\(1\).pdf](http://www.iqpf.org/userfiles/File/outils/normes-projection-2009(1).pdf)

NdlR : L'auteur est directeur de la planification fiscale, Planification financière Banque Nationale.